

Maisons-Alfort, le 13 novembre 2019

Conclusions de l'évaluation relatives à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché pour la famille de produits biocides TRANSFLUTHRIN à base de transfluthrine, de la société SmarTec Solutions Limited

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise sur le marché des produits biocides.

Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.

Le présent document ne constitue pas une décision.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché (AMM) pour la famille de produits biocides TRANSFLUTHRIN de la société SmarTec Solutions Limited dans le cadre d'une procédure de reconnaissance mutuelle simultanée.

Les produits biocides de la famille TRANSFLUTHRIN à base de 0,18 à 0,5% de transfluthrine¹, sont des types de produit 18², destinés à la lutte contre les mites des vêtements et les antrhènes. Les produits de la famille se présentent sous forme de bandelettes, de cassettes, de housses ou de cintres destinés à être utilisés à l'intérieur des placards, tiroirs ou armoires par des utilisateurs non-professionnels.

DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du rapport d'évaluation du produit préparé par le Royaume-Uni, Etat membre de référence (EMR) conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012³.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

¹ RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) No 407/2014 DE LA COMMISSION du 23 avril 2014 approuvant la transfluthrine en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides pour le type de produits 18.

² TP18 : Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

³ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION

Les produits biocides de la famille TRANSFLUTHRIN ont été évalués par le Royaume-Uni. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation des produits et d'un résumé des caractéristiques de la famille de produits soumis à commentaires auprès des Etats membres concernés avant décision dans chaque pays. Dans le cadre de la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée, la DEPR a fait part de ses commentaires sur le rapport d'évaluation et sur le résumé des caractéristiques de la famille de produits au nom de l'autorité compétente française conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses⁴.

Les conclusions de l'évaluation se rapportent au rapport d'évaluation de la famille de produits des autorités britanniques et à son analyse par la DEPR et présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR.

Après consultations de l'ensemble des Etats membres concernés par la demande, la DEPR émet les conclusions suivantes. Le résumé des caractéristiques de la famille de produits (RCP) issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

PHYSICO-CHIMIE

Les caractéristiques physico-chimiques de la famille de produits TRANSFLUTHRIN ont été décrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe. Les méthodes d'analyse sont considérées comme conformes.

EFFICACITE

Les éléments soumis dans le dossier permettent de conclure que la famille de produits TRANSFLUTHRIN est efficace contre les mites des vêtements (*Tineola bisselliella*) et les anthrènes (*Anthrenus flavipes*) dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

RESISTANCE

Aucun phénomène de résistance n'a été rapporté dans la littérature scientifique pour les mites des vêtements et les anthrènes à la substance active transfluthrine.

En cas d'inefficacité du traitement, le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché devra informer l'Autorité Compétente.

SUBSTANCES PREOCCUPANTES

Sur la base des informations transmises par le demandeur, un co-formulant contenu dans les produits de la famille TRANSFLUTHRIN a été identifié comme substance préoccupante pour la santé humaine. Ce co-formulant préoccupant est reporté dans la composition du produit dans le RCP en annexe.

Par ailleurs, 4 co-formulants seraient susceptibles de présenter une activité de perturbateur endocrinien (PE). Cependant les informations disponibles ne permettent pas de finaliser l'évaluation du caractère PE de ces co-formulants. Cette évaluation devra être menée dans le cadre du règlement REACH 1907/2006.

⁴ <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>

RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE

L'estimation des expositions, liées à l'utilisation de la famille de produits TRANSFLUTHRIN pour les usages revendiqués, est inférieure à l'AEL⁵ pour les utilisateurs et les autres personnes exposées, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

RISQUE VIA L'ALIMENTATION

Considérant les conditions d'emploi de la famille de produits TRANSFLUTHRIN, une contamination directe de l'alimentation n'est pas attendue. Par conséquent, une évaluation du risque n'a pas été jugée pertinente.

RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

Concernant l'usage en intérieur dans les systèmes fermés (placards, armoires ou tiroirs) de la famille de produits TRANSFLUTHRIN, les niveaux d'exposition estimés des espèces non-cibles sont inférieurs à la valeur de toxicité de référence pour chaque compartiment environnemental. Les concentrations estimées dans les eaux souterraines, sont inférieures aux valeurs seuils définies par la Directive 98/83/EC.

En conclusion, les usages en intérieur conduisent à des risques acceptables pour l'environnement dans les conditions d'utilisation précisées dans le RCP en annexe.

CONCLUSIONS

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour la famille de produits TRANSFLUTHRIN est indiquée dans le tableau suivant, usage par usage et sous réserve, à l'exception des usages non conformes, des conditions d'emploi décrites dans le projet de résumé des caractéristiques de la famille de produits présenté en annexe.

Les conditions d'emploi évaluées relatives aux usages non proposés à l'autorisation figurent, le cas échéant, dans le rapport d'évaluation de l'EMR de la famille de produits.

⁵ AEL : (Acceptable Exposure Level ou niveau acceptable d'exposition) est la quantité maximale de substance active à laquelle un humain peut être exposé quotidiennement, sans effet dangereux pour sa santé.

Résultats de l'évaluation pour les usages revendiqués pour une autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits TRANSFLUTHRIN

META RCP	Organismes cibles	Doses	Conditions d'emploi	Conclusions
1 seul META RCP	Mites des vêtements <i>Tineidae</i> Stades œuf, larve et adulte Anthrènes <i>Coleoptera</i> Stades œuf, larve et adulte	Selon le besoin	Intérieur Appliquer le produit dans les placards, armoires, tiroirs, sur ou sous les tapis.	Non conforme - Structure de la famille non conforme - Doses non revendiquées. - Classifications différentes selon les produits.
META RCP 1	Anthrènes <i>(Anthrenus flavipes)</i> Stade : larve Mites des vêtements <i>(Tineola bisselliella)</i> Stades : œuf, larve, adulte	25 mg de substance active pour 0,5m ³	Intérieur Appliquer le produit dans les placards, armoires, tiroirs - Sous forme de bandes pour les tiroirs - Sous forme de housse pour les cintres pour les armoires	Conforme
META RCP 2	Mites des vêtements <i>(Tineola bisselliella)</i> Stades : larve, adulte	25 mg de substance active pour 0,5 m ³	Intérieur Appliquer le produit sous forme de cassette dans les placards, armoires, tiroirs.	Conforme
META RCP 3	Mites des vêtements <i>(Tineola bisselliella)</i> Stades : oeuf, adulte	30 mg de substance active pour 0,5 m ³	Intérieur Appliquer le produit sous forme de cintres dans les placards, armoires.	Conforme

ANNEXE

Proposition de Résumé des caractéristiques de la famille de produits biocides issu des conclusions de l'évaluation

Partie I.- Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	TRANSFLUTHRIN
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

1.2. Type de produit(s)

Types de produit	TP 18
------------------	-------

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	SmarTec Solutions Limited
	Adresse	Suite F, Block A, Dolphin Court, Embassy Way, XBX1071, Ta'xbiex Malte
Numéro de demande	BC-WP020309-20	
Type de demande	Reconnaissance mutuelle en parallèle	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	Schmid Druck & Medien GmbH & Co KG
Adresse du fabricant	Gewerbepark 5, 86687, Kaisheim, Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Gewerbepark 5, 86687, Kaisheim, Allemagne

Nom du fabricant	Dongguan Ryelight Daily Chemicals Co Ltd
Adresse du fabricant	Kou Men Jai Industrial Estates II Humen Town, Guangdong Province, 523898, Dongguan City, Chine
Emplacement des sites de fabrication	Kou Men Jai Industrial Estates II Humen Town, Guangdong Province, 523898, Dongguan City, Chine

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Transfluthrine
Nom du fabricant	Bayer CropScience AG
Adresse du fabricant	Alred-Nobel-Str. 50, 40789, Monheim am Rhein, Allemagne.
Emplacement des sites de fabrication	Bayer Vapi Private Limited, Plot # 306/3, II Phase, GIDC, Vapi 396 195, Gujarat, Inde

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine (Technique)	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	Avec support : 0,18 Sans support : 1,05	Avec support : 0,50 Sans support : 100
Carbonate de propylène	4-Methyl-1,3-dioxolan-2-one	Solvant	108-32-7	203-572-1	Avec support : 0 Sans support : 0	Avec support : 14,44 Sans support : 92,59

2.2. Type de formulation

Produit diffuseur de vapeur Papier vaporisant Autres
--

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	Meta-RCP 1
----------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 18
---------------------	-------

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine (Technique)	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	Avec support : 0,21 Sans support : 100	Avec support : 0,50 Sans support : 100

2.2. Types de formulations

Produit diffuseur de vapeur Papier vaporisant Autres
--

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 2 Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 Toxicité aquatique aiguë, catégorie 1 Toxicité aquatique chronique, catégorie 1
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion H315 : Provoque une irritation cutanée. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion H315 : Provoque une irritation cutanée. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence	<p>P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p>P102 : Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P103 : Lire l'étiquette avant utilisation</p> <p>P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation.</p> <p>P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit</p> <p>P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P301 + P312 : EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.../en cas de malaise.</p> <p>P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).</p> <p>P330: Rincer la bouche</p> <p>P332 + P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu.</p> <p>P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.</p>
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Non-Professionnel – Méta-RCP 1

Type de produit	TP18 – Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	<p>Anthrènes (<i>Anthrenus flavipes</i>) Stade : larve</p> <p>Mites des vêtements (<i>Tineola bisselliella</i>) Stades : œuf, larve et adulte</p>
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	<p>Système fermé : suivant le produit utilisé et l'espèce à contrôler, placer le produit dans les placards, les armoires ou les tiroirs.</p> <p>Pour les tiroirs, couper la bande en 10 rectangles égaux et en placer 2 dans chaque tiroir.</p> <p>Pour les armoires, placer la housse en forme de « U » sur un cintre.</p>
Dose(s) et fréquence(s) d'application	<p>25 mg de transfluthrine pour 0,5 m³</p> <p>Appliquer le produit lorsque nécessaire 2 fois par an maximum.</p> <p>Efficace jusqu'à 6 mois après ouverture.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels

Taille(s) et type(s) de conditionnement	<u>Bande de cellulose</u> 2 bandes de cellulose contenant chacune 50 mg de transfluthrine par carton (11,6 x 9,0 x 12,5 cm / 14,2 x 2,0 x 9,0 cm / 1,0 x 20 x 9,8 cm)
	<u>Produit sous forme de « U »</u> 2 produits imprégnés chacun de 25 mg de transfluthrine par carton.

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Si l'infestation persiste, contacter un professionnel.
- Maintenir la zone à traiter fermée afin de maintenir une concentration suffisamment élevée pour que les vapeurs de la substance active soient efficaces.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec des denrées ou des boissons destinées à la consommation (humaine ou animale).
- Tenir hors de portée des enfants.
- Utiliser le produit dans des endroits inaccessibles aux enfants et aux animaux de compagnie en particulier les chats.
- Se laver les mains après manipulation du produit.
- Le produit doit être appliqué deux fois par an au maximum.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Effets indésirables directs ou indirects possibles: irritation des yeux et de la peau.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, consulter un médecin ou contacter le centre antipoison. En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 15 minutes.
- En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles et continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 15 minutes. En cas d'apparition de signes d'irritation ou de troubles de la vision, consulter aux urgences ou appeler le centre antipoison.
- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau et appeler le 15 ou le 112, ou contacter le centre antipoison. NE PAS faire boire ni vomir.
- Ce produit contient de la Transfluthrine. Les pyréthriinoïdes peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stocker dans un endroit sec, frais, ventilé et dans l'emballage d'origine.
- Durée de vie : 3 ans

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	EFFICACITE-PIEGE ANTIMITES POUR CINTRE				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Transfluthrine (Technique)	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	Avec support : 0,21 Sans support : 100

Nom commercial	EFFICACITE-PAPIERS ANTIMITES				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Transfluthrine (Technique)	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	Avec support : 0,50 Sans support : 100

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

Identification	Meta-RCP 2
-----------------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 18
----------------------------	-------

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine (Technique)	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	Avec support : 0,20	Avec support : 0,20
					Sans support : 7,41	Sans support : 7,41
Carbonate de propylène	4-Methyl-1,3-dioxolan-2-one	Solvant	108-32-7	203-572-1	Avec support : 2,50	Avec support : 2,50
					Sans support : 92,59	Sans support : 92,59

2.2. Types de formulations

Produit diffuseur de vapeur Papier vaporisant
--

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 Toxicité aquatique aiguë, catégorie 1 Toxicité aquatique chronique, catégorie 1
Mentions de danger	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 1 – Non-professionnels – Méta-RCP 2

Type de produit	TP18 – Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Mites des vêtements (<i>Tineola bisselliella</i>) Stades larve et adulte
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Système fermé: placer le produit dans des placards, des armoires ou des tiroirs.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Une cassette (25 mg de transfluthrine) pour 0,5 m ³ Appliquer le produit lorsque nécessaire 2 fois par an maximum. Efficacité jusqu'à 6 mois après ouverture.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	1 lingette en cellulose par cassette/cage en PA enveloppée dans film en PEHD/EVOH/PEHD (11,6 x 9,0 x 12,5 cm / 14,2 x 2,0 x 9,0 cm / 1,0 x 20 x 9,8 cm)

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Si l'infestation persiste, contacter un professionnel.
- Maintenir la zone à traiter fermée afin de maintenir une concentration suffisamment élevée pour que les vapeurs de la substance active soient efficaces.
- Une période minimale de 2 à 3 semaines est nécessaire avant d'obtenir une efficacité optimale.
- Le produit tue les mites des vêtements et leurs larves qui sont responsables de l'endommagement des tissus.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Éviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec des denrées ou des boissons destinées à la consommation (humaine ou animale).
- Tenir hors de portée des enfants.
- Utiliser le produit dans des endroits inaccessibles aux enfants et aux animaux de compagnie en particulier les chats.
- Se laver les mains après manipulation du produit.
- Le produit doit être appliqué deux fois par an au maximum.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Effets indésirables directs ou indirects possibles: irritation des yeux et de la peau. En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, consulter un médecin ou contacter le centre antipoison
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 15 minutes. En cas de port de lentilles

: rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles et continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 15 minutes. En cas d'apparition de signes d'irritation ou de troubles de la vision, consulter aux urgences ou appeler le centre antipoison.

- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau et appeler le 15 ou le 112, ou contacter le centre antipoison. NE PAS faire boire ni vomir.
- Ce produit contient de la transfluthrine (pyréthrinoides). Les pyréthrinoides peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stocker dans un endroit sec, frais, ventilé et dans l'emballage d'origine.
- Durée de vie : 2 ans

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	EFFICACITE-BOITE ANTIMITES				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Transfluthrine (Technique)	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	Avec support : 0,20 Sans support : 7,41
Carbonate de propylène	4-Methyl-1,3-dioxolan-2-one	Solvant	108-32-7	203-572-1	Avec support : 2,50 Sans support : 92,59

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 3

1. Information administrative sur le Meta RCP 3

1.1. Identification du Meta RCP 3

Identification	Meta-RCP 3
----------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 3	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 18
---------------------	-------

2. Composition du Meta RCP 3

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine (Technique)	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	Avec support : 0,18 Sans support : 1,05	Avec support : 0,18 Sans support : 1,05
Carbonate de propylène	4-Methyl-1,3-dioxolan-2-one	Solvant	108-32-7	203-572-1	Avec support : 14,44 Sans support : 84,60	Avec support : 14,44 Sans support : 84,60

2.2. Types de formulations

Produit diffuseur de vapeur Autre

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 3

Classification	
Catégories de danger	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 Toxicité aquatique aiguë, catégorie 1 Toxicité aquatique chronique, catégorie 1
Mentions de danger	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation. P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
Note	EUH208 : Contient cineole, linalool et 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetraméthyl-2-naphthyl)ethan-1-one. Peut produire une réaction allergique.

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

4.1. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 1 – Non-professionnel – Méta-RCP 3

Type de produit	TP18 – Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Mites des vêtements (<i>Tineola bisselliella</i>) Stades œuf et adulte
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Système fermé: placer le produit dans des placards, des armoires.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	30 mg de transfluthrine (2 cintres) pour 0,5 m ³ Appliquer le produit lorsque nécessaire 4 fois par an maximum. Efficace jusqu'à 3 mois après ouverture.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	2 cintres chacun imprégnés de 15 mg de transfluthrine, par carton.

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 3

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Si l'infestation persiste, contacter un professionnel.
- Maintenir la zone à traiter fermée afin de maintenir une concentration suffisamment élevée de la substance active pour être efficace.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Éviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec des denrées ou des boissons destinées à la consommation (humaine ou animale).
- Tenir hors de la portée des enfants.
- Utiliser le produit dans des endroits inaccessibles aux enfants et aux animaux de compagnie en particulier les chats. Se laver les mains après manipulation du produit.
- Le produit doit être appliqué quatre fois par an au maximum.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Effets indésirables directs ou indirects possibles: irritation des yeux et de la peau.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, consulter un médecin ou contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 15 minutes. En cas de port de lentilles: rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles et continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 15 minutes. En cas d'apparition de signes d'irritation ou de troubles de la vision, consulter aux urgences ou appeler le centre antipoison.

- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau et appeler le 15 ou le 112, ou contacter le centre antipoison. NE PAS faire boire ni vomir.
- Ce produit contient de la transfluthrine (pyréthrine). Les pyréthrine peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stocker dans un endroit sec, frais, ventilé et dans l'emballage d'origine.
- Durée de vie : 3 ans

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 3

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	CINTRE AVEC PARFUM				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Transfluthrine (Technique)	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	Avec support : 0,18 Sans support : 1,05
Carbonate de propylène	4-Methyl-1,3-dioxolan-2-one	Solvant	108-32-7	203-572-1	Avec support : 14,44 Sans support : 84,60